

DECISION N°2023 - 66

FONDS D'AIDE AUX COMMUNES POUR L'INVESTISSEMENT LOCAL (FACIL) – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VEGETALISATION DES COURS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE SAINT-EXUPERY

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 mai 2021 relative à la création du dispositif fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL) ;
- **VU** l'autorisation de démarrage anticipée de la Métropole Rouen Normandie du 13 juillet 2023 ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une aide au titre du FACIL pour l'opération « travaux de végétalisation des cours de l'école élémentaire Saint-Exupéry », prévue dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, sur la base du plan de financement suivant :

		Prévisionnel HT
DEPENSES	Etudes : maitrise d'œuvre et autres	31 474,00 €
	Voirie Réseaux Divers	195 624,38 €
	Fourniture et pose de mobiliers	44 045,70 €
	Espaces verts	66 196,52 €
TOTAL		337 340,60 €
RECETTES	Agence de l'Eau	94 534 €
	Région Normandie - FEDER	125 705,07 €
	Métropole Rouen Normandie	41 901,94
TOTAL		262 141 €
Autofinancement Ville		75 199,60 €

ARTICLE 2 : de signer la convention financière de la Métropole Rouen Normandie relative aux travaux de végétalisation des cours de l'école élémentaire Saint-Exupéry.

ARTICLE 3 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 9 4 NOV. 2023

Catherine FLAVIGNY



Maire

Conseillère départementale